**Les formations en droit du numérique au Conservatoire national des arts et métiers**

Entretien publié dans le Recueil Dalloz 2023, p. 1848.

**Comment présenteriez-vous le Cnam en quelques mots ?**

Plus de 200 ans après sa création en 1794, le Cnam s'est imposé comme le grand établissement public français spécialiste de la formation professionnelle tout au long de la vie. Si le Cnam est bien connu pour ses formations scientifiques et industrielles (l'institution propose plus de 750 parcours), il dispose également d'un pôle d'excellence pour les juristes. Sa devise Omnes docet ubique (il enseigne à tous et partout) innerve l'ensemble du fonctionnement de l'institution. Les formations sont ainsi disponibles à Paris mais également en régions, selon des modalités pratiques adaptées aux contraintes des professionnels (cours du soir ou à distance), toujours avec le souci de proposer des formations à forte visée opérationnelle. Outre l'enseignement, le Cnam est au centre d'une recherche effervescente grâce à ses nombreux laboratoires dans lesquels les dimensions pluridisciplinaires et transdisciplinaires sont particulièrement encouragées. C'est notamment le cas des recherches menées au sein du laboratoire LISE, un laboratoire qui regroupe sociologues, juristes, économistes, ergonomes, politologues. Depuis septembre 2022, c'est une juriste, Mme le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson, qui assure la direction du Conservatoire. Elle y insuffle une dynamique fondée sur l'ouverture et anticipant les défis futurs auxquels nos sociétés seront confrontées.

**Pourquoi un juriste viendrait-il se former ou se perfectionner au Cnam ?**

Il y a de nombreuses raisons qui encouragent les juristes à venir se former au Cnam. L'avantage le plus évident est lié au corps enseignant : l'une des grandes forces du Cnam est d'employer deux types de profils, des enseignants-chercheurs et des enseignants associés. Déjà connus des facultés de droit, les premiers sont d'excellents analystes et théoriciens aidant les auditeurs à connaître les grands mouvements et à développer un sens critique sur les matières. Quant aux seconds, ils sont de remarquables praticiens qui apportent une vision complémentaire ancrée dans la réalité et les besoins concrets des professionnels. Un autre avantage du Cnam consiste dans le fait que les enseignements sont adaptés aux contraintes et aux emplois du temps des professionnels. La formation à distance et en différé y est particulièrement développée et permet ainsi à l'apprenant de suivre la formation selon son propre rythme. On y apprécie également ce qui fait l'essence même de l'institution : la pluridisciplinarité des formations de son catalogue. Proposant de nombreuses formations techniques, par exemple en informatique, le Cnam est un lieu de formation idéal pour un juriste en droit du numérique qui pourra profiter d'enseignants habitués à l'interdisciplinarité et d'un catalogue à la pointe des enjeux de notre temps.

**Quelles sont les offres de formation en droit du numérique proposées par le Cnam ?**

Par son histoire, le Cnam ne se contente pas d'épouser les innovations, il a aussi l'ambition de les influencer. C'est pourquoi il a été l'un des tout premiers organismes publics à offrir une formation certifiante en droit des données à caractère personnel, et ce dès 2013. Grâce à l'initiative de Guillaume Desgens, ancien chef du service des affaires juridiques de la CNIL, cette formation a atteint une grande renommée. Elle a formé des milliers de professionnels aux fonctions de correspondant informatique et libertés, puis de délégué à la protection des données. Elle attire un grand nombre d'auditeurs souhaitant se spécialiser sur ces thématiques essentielles.

Toujours poussée par cette volonté d'innover et de s'adapter à l'environnement actuel, l'offre de formations en droit du numérique est en train de s'étoffer. Il s'agit ici de répondre aux besoins des professionnels, mais aussi d'anticiper leurs exigences futures. Dans cette perspective, deux formations ouvrent dès la rentrée 2023. La première, en lien avec les thématiques de données, est une formation certifiante Cybersécurité et RGPD composée de deux enseignements : droit du numérique et droit de la cybersécurité. Son objectif est de former les auditeurs aux cadres juridiques et référentiels applicables au droit des données et de la cybersécurité en France et en Europe. La seconde, en lien avec les services numériques, est une formation unique dans l'Hexagone. Dispensé en anglais, le cours Law and Policy of Digital Services appréhende les nouvelles règles européennes relatives à la modération des contenus en ligne et la concurrence dans l'environnement numérique. Axé autour de deux textes européens emblématiques (le « DSA » pour Digital Services Act, et le « DMA » pour Digital Markets Act), ce cours a pour objectif de donner aux auditeurs les clés pour appréhender les brûlantes questions d'actualité juridique, et surtout de leur permettre de comprendre et mettre en pratique les obligations réglementaires applicables aux plateformes en ligne.